



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 37198

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des étudiants étrangers face aux concours de l'éducation nationale et lui demande de bien vouloir lui communiquer le nombre des ressortissants étrangers admis aux concours du CAPES, de l'agrégation et à l'entrée aux IUFM.

Texte de la réponse

Le nombre de ressortissants de la Communauté européenne admis aux concours de l'agrégation et du CAPES est de : (Voir tableau dans J.O. correspondant) (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37198

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6379

Réponse publiée le : 25 décembre 2000, page 7347